



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 juin 2018

n° 105-18 C

Objet : RD - Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Jean-Luc Berthalay

Julien Donzel

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux -

Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Françoise Marchand -

Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Isabelle Rousseau -

Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori

Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Pierre Duperier

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Christophe Richel

Maryse Fabre

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Céline Barniaudy à Alain Thieffenat - de Suzanne Boucher à Lionel Mithieux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Yvette Fetaz à David Dubonnet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Saint-Pierre à Mustapha Hamadi - de Bruno Stellan à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 7

François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Daniel Grosjean - Dominique Pommat - Patrick Roulet - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 14 juin 2018

délibération n° 105-18 C

objet **RD - Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry**

Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle les étapes précédentes qui ont conduit à la signature d'une convention de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry :

- 17 juillet 2015 : signature du Contrat de ville, comportant un volet « cadre de vie et renouvellement urbain »,
- 19 janvier 2017 : signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry qui pose les grandes orientations du projet et lance les études permettant d'affiner la faisabilité technique et financière des opérations.

Objectifs

Objectifs de la convention	Eléments clés
Préciser l'ambition du projet et son articulation avec la politique globale de développement du territoire de l'agglomération	Rappel des dysfonctionnements urbains et des solutions envisagées. Articulation avec le Contrat de ville, le PLUi-HD, le projet d'agglomération (la Fabrique du territoire)...
Décrire les opérations à mener et le calendrier opérationnel	Plusieurs types d'opérations : - démolition, création, réhabilitation ou restructuration de logements sociaux, - création de logements en accession sociale à la propriété, - aménagement des espaces publics, - création ou restructuration des voiries, - création ou restructuration d'équipements et de locaux à vocation économique. La réalisation des opérations s'échelonne entre 2018 et 2024.
Attirer l'attention sur certains points de vigilance	- Stratégie de diversification résidentielle. - Encadrement des relogements. - Articulation avec la politique d'attribution. - Intégration de clauses d'insertion dans les marchés (objectifs d'au moins 5 % des heures travaillées). - Gestion urbaine de proximité.
Définir la gouvernance et l'organisation pour la conduite de projet	- Comité de pilotage coprésidé par la Préfecture et la Communauté d'agglomération. - Comité stratégique coprésidé par la Préfecture, la Communauté d'agglomération et la Ville de Chambéry. - Equipe projet ville/agglomération avec l'appui de Cristal Habitat et de la DDT pour la mise en œuvre du projet.
Lister les opérations à mener	Il est précisé : - la maîtrise d'ouvrage, - les cofinancements de chaque partenaire, - le semestre de lancement et la durée de réalisation.

Partenariats et financement

Le projet de convention joint en annexe précise les objectifs, les financements prévisionnels et les modalités d'intervention des différents partenaires financiers.

Les principaux maîtres d'ouvrage des opérations sont Cristal Habitat (84,5 % du coût total des opérations), la Ville de Chambéry (12 %), CGLE (2,5 %) et Chambéry métropole - Cœur des Bauges (1 %).

L'effet levier produit par le soutien des partenaires permet d'envisager un projet d'ampleur représentant un coût global de plus de 120 millions d'euros. Les principaux partenaires financiers sont l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Action Logement, la Caisse des dépôts, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union européenne et le Département de la Savoie.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage et des partenaires insiste sur la complémentarité entre l'ensemble des opérations et sur la nécessaire préservation de ce projet d'ensemble, seul capable de redonner une réelle dynamique positive au quartier des Hauts-de-Chambéry.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges intervient en qualité de maître d'ouvrage pour les missions de coordination, en lien avec son rôle de porteur du projet.

La signature de la convention permettra d'obtenir des cofinancements de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts pour :

- une assistance à maîtrise d'ouvrage (participation de l'ANRU et de la Caisse des Dépôts à 50 %),
- une mission de conseil en architecture et paysage (participation de la Caisse des Dépôts à 18 %),
- le poste de chef de projet au sein des services de la Communauté d'agglomération (financement de l'ANRU à hauteur de 86 250 € sur une durée de 5 ans).

Chambéry métropole - Cœur des Bauges interviendra, dans le strict respect de sa programmation pluriannuelle des investissements (PPI) par le biais de subventions au titre de sa compétence habitat (construction, réhabilitation ou restructuration de logements sociaux, construction de logements en accession sociale à la propriété) ainsi qu'au titre de sa compétence politique de la ville (fonds de concours pour la restructuration d'équipements ou des abords de commerces).

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la décision n° 266-16 du Bureau du 8 décembre 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry,

Vu la décision n° 205-17 C du Conseil communautaire du 18 mai 2017 concernant l'adaptation du dispositif financier d'accompagnement du Programme local de l'habitat Intercommunal 2014-2019,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cette convention, après en avoir négocié la rédaction finale,

Article 3 : **approuve** les financements inscrits pour Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 4 : **sollicite** les subventions et participations inscrites dans la maquette financière de la convention.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 105-18 C

Objet de l'acte :	RD - Signature de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain des Hauts-de-Chambéry
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	14 juin 2018
Annexe :	Convention PRU Hauts de Chambéry;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21006H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21006H1

Date de transmission en Préfecture :	25 juin 2018
Date de réception en Préfecture :	25 juin 2018